

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) <u>avant</u> la formation	<ul style="list-style-type: none"> - je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) équivalent aux droits d'inscription universitaires - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <u>parcours complets seulement</u>
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<ul style="list-style-type: none"> - je suis inscrit à Pôle emploi <u>au moins 2 mois</u> avant l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental - je ne suis pas redoublant 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional et Pôle Emploi du coût de la formation pour les parcours complets - Pour les parcours partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP, prise en charge par le Conseil régional seulement - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) équivalent aux droits d'inscription universitaires - <u>Impossibilité</u> de déposer une demande de bourse
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les parcours partiels, je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP + critères ci-dessus 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile 	<p>Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation</p> <p><u>Impossibilité</u> de déposer une demande de bourse</p>
Je suis sans emploi	- je ne suis pas inscrit à Pole Emploi	Pas de prise en charge : <u>auto-financement possible</u>
Je suis salarié	- je travaille dans un établissement public ou privé	<ul style="list-style-type: none"> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - possibilité de contacter l'OPCA du secteur d'activité pour la prise en charge du coût de la formation